

Procès-verbal du Conseil Académique
Réuni le mardi 9 février
Sous la présidence de M. Noel DIMARCQ
Vice-Président Recherche
et la coprésidence
de M. Stéphane AZOULAY
Vice-Président Formation

N°2/2021

ÉTAIENT CONNECTÉS : Mme ADAM Carine, M. ALLEGRET Jean-Pierre, Mme AYERBE Cécile, Mme BATAZZI Claudine, Mme BERTONE Manuela, Mme BERTRAND Marie-France, Mme BLAY-FORNARINO Mireille, Mme BOISSELIER Pauline, M. BONCOMPAGNI Éric, M. BORGESE Franck, M. CASSAM-CHENAÏ Patrick, Mme CHRISTIANS Elisabeth, M. COURDE Clément, Mme D'ARRIPE-LONGUEVILLE Fabienne, M. DELLAMONICA Jean, Mme DEMARIA Samira, M. ESPALLARGAS Jean-Philippe, Mme FEDELE Carine, Mme FERAUD Aurélie, Mme GIACALONE Marjorie, Mme GIBART Laetitia, Mme GUIZOUARN Hélène, Mme GWIZDEK Carole, Mme HAYOTTE Meggy, Mme HERITIER Camille, Mme HUEBER Anne-Odile, M. LEGRAND Olivier, Mme MIGLIACCIO Claire, M. PELLEGRINETTI Jean-Paul, M. PETIT Éric, Mme PLOUVIEZ Mélanie, M. RASSE Paul, M. ROULEAU Matthieu, M. ROUSSEAU Sylvain jusqu'à 15H00, M. SERRANO Benjamin, M. SIIRIAINEN Fabrice jusqu'à 17H50, M. THOMIN Jean-Louis, Mme VAN DE WIELE Nathalie, M. VEZIAN Anthony,

AVAIENT DONNÉ PROCURATION : M. Frédéric BLANC à Mme GUIZOUARN Hélène, M. Rémy BRUNY à M. ESPALLARGAS Jean-Philippe, M. BURGER Alain à Mme HUEBER Anne-Odile, M. BURRONI à Mme BOISSELIER Pauline, M. CAILLER Bruno à Mme BATAZZI Claudine, M. CRISTOFARI Gaël à Mme HUEBER Anne-Odile, M. DA SILVA NEVES Florentino à Mme BOISSELIER Pauline, Mme EL SAYED Eva à Mme HAYOTTE Meggy, M. HASSANALY-GOULAMHOUSSEN Rahim à Mme HAYOTTE Meggy, M. LECOUTEUX Guilhem à Mme DEMARIA Samira, Mme N'AIT BOUDA Faiza à Mme FEDELE Carine, Mme ROMERO Margarida à M. RASSE Paul, Mme TURK Pauline à M. SIIRIAINEN Fabrice jusqu'à 17H50, Mme WALLISER Elisabeth à Mme AYERBE Cécile, M. ZUCKER Arnaud à M. PELLEGRINETTI Jean-Paul, M. ROUSSEAU Sylvain à Mme HERITIER Camille à compter de 15H00, M. SIIRIAINEN Fabrice à M. ALLEGRET à compter de 17H50,

ÉTAIENT ABSENTS : Mme BARBIER Claire, M. BIZIOU Michaël, M. BOUISSOU Stéphane, Mme CEREZO Delphine, Mme COURTIN Christine, M. DEMESLAY Christopher, M. DIEDERICHS Thibault, M. DOUAI Ali, M. GARCIA Dimitri, M. GESBERT David, M. GOSSELET Ryan, M. HACHEM Elie, Mme HOUARA Inès, Mme LASRY Sarah-Kelly, Mme MALE Margaux, M. MORETTI Laurent, Mme PERALDI-FRATI Marie-Agnès, M. RABIER Quentin, M. REVELLI Gabriel, M. ROSSO Thierry, Mme SESSA Virginie, M. SOFIA Pierre Niccolo, M. STEF Jimmy,

INVITÉS CONNECTÉS :

M. CREMOUX Pascal, Mme BERTOLOTTA Corine représentant M. COUNILLON Laurent, M. BOUCAUD Philippe, M. BRUNO Nicolas, Mme CORNILLON Aurélie, Mme DANG Rani, Mme LABRUNHIE Julie, M. LAGADEC Eric, Mme LINARES Anne, Mme MANEAU Isabelle, Mme MARCHANDE Nadine représentant M. SAVASTA Marc, Mme MILLET-DEVALLE Anne, M. NASICA Éric, Mme SABOURAULT Cécile, M. SOSSON Marc, Mme STEICHEN Pascale, Mme VUILLEMIN Anne, Mme ZERMATI Johanna.

M. AZOULAY et M. DIMARCQ ouvrent la séance à 14H00.

M. AZOULAY rappelle, en préambule que la délibération n°2020-28 du Conseil Académique relative aux modalités d'organisation à distance stipule qu'aucune procuration en cours de séance n'est acceptée, les procurations doivent donc être adressées par voie dématérialisée auprès du Secrétariat de séance au plus tard une heure avant le début de la séance, les conseillers indisponibles pouvant remettre préalablement une procuration pour l'intégralité ou pour une partie de la séance, dans ce dernier cas le mandataire devra être prévenu du moment de l'arrivée ou du départ de son mandant.

M. DIMARCQ fait part d'une demande d'ajout d'un point à l'ordre du jour qui concerne le Projet RECIF s'inscrivant dans le cadre du Fond européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP). Il précise que Mme Cécile SABOURAULT viendra en faire la présentation en séance.

La demande d'ajout de ce point à l'ordre du jour est approuvée avec 45 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention.

M. DIMARCQ informe, par ailleurs, que la présentation de l'appel à projet sur la diffusion de la culture scientifique est reportée à la prochaine séance suite à une indisponibilité de dernière minute de Mme COLDEFY qui devait intervenir sur ce point.

I.- Vie Institutionnelle

I.1.- Approbation des procès-verbaux du 8 décembre (partie III), des 18 décembre et 12 janvier.

Aucune remarque sur ces PV n'est formulée.

Les PV présentés sont validés avec 46 voix pour et 2 abstentions.

I.2.-Présentation du budget de l'Etablissement

M. AZOULAY précise que bien que la compétence en matière budgétaire soit une prérogative du CA, il est apparu important à la gouvernance qu'un état des lieux pour 2021 soit présenté au CAC eu égard aux points traités par cette instance et aux répercussions en termes de soutenabilité de projets de recherche, de coût des formations, de tarif de formation continue ou de passage en apprentissage, etc. Il accueille M. NASICA Vice-Président fonctionnel aux Finances pour effectuer cette présentation (cf document en annexe).

M. NASICA présente le budget prévisionnel 2021, tel qu'il a été soumis au mois de décembre au Conseil d'Administration, de manière à donner une idée de l'environnement financier de l'université et à permettre de mieux comprendre certaines des stratégies et des politiques mises en œuvre. Il fait part d'un certain nombre de résultats comptables importants pour l'établissement et en particulier d'un résultat d'exploitation négatif de -186 000 € environ et d'une capacité d'autofinancement de 3 millions d'euros également en baisse qui conduit à prévoir un prélèvement important au fonds de roulement et une forte diminution de la trésorerie.

Il est précisé que le résultat d'exploitation négatif a été validé par le Rectorat qui a considéré que ce résultat n'était pas du tout lié à une mauvaise gestion, une bonne gestion de la masse salariale avec une bonne maîtrise des effectifs tant en ce qui concerne les enseignants-chercheurs que les BIATSS, a même été soulignée. Cependant, malgré des efforts d'efficacité et de rationalisation qui ont également été soulignés, il apparaît que, structurellement, l'établissement est fortement pénalisé par une dotation budgétaire de l'état insuffisante, notamment par rapport à d'autres universités. Ainsi la subvention pour charges de service public par étudiant versée par l'état chaque année est de 7 000€ alors que la moyenne nationale, toutes universités confondues, est de 7500€ ce qui conduit pour 28000 étudiants, à un manque à gagner annuel de 15,5 millions d'euros, ce chiffre étant encore plus important si une comparaison est effectuée avec des universités où la recherche est plus intensive et qui perçoivent des dotations plus élevées. Face à cette situation, une demande argumentée a été remontée au Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'innovation ainsi qu'au Ministère de l'Economie et des Finances auprès duquel s'opèrent les arbitrages. Un soutien très fort des élus locaux a été apporté aux différents niveaux de cette démarche.

Il précise que la baisse du résultat d'exploitation entre 2020 et 2021 est notamment due à un certain nombre de dépenses obligatoires notamment liées au coût de maintenance des nouveaux bâtiments du campus « Bastide Rouge »

et de l'IMREDD ou d'autres dépenses liées au fonctionnement de l'outil informatique. Il rappelle que de manière structurelle l'établissement a également à charge la « masse salariale non financée ».

Concernant la baisse prévue de la trésorerie, M. NASICA explique qu'il a été tenu compte dans le budget, de la fin programmée de la première phase de l'IDEX en juillet même si des financements sur une deuxième période sont espérés. Il ajoute que la trésorerie a également été impactée par diverses grosses opérations immobilières, ainsi que par des conventions de formation et de recherche où les décaissements prévus sont, pour cette année, supérieurs aux encaissements.

Concernant les indicateurs, M. NASICA indique que même s'ils ne sont pas bien orientés, ils restent pour la plupart au-dessus des seuils prudentiels définis par le Ministère. Cette situation s'explique notamment par une bonne maîtrise de la masse salariale.

Il souligne cependant une faiblesse de l'établissement sur la capacité à autofinancer ses investissements car un grand nombre d'entre eux est constitué d'investissements lourds qui revêtent un caractère obligatoire et doivent être réalisés sans qu'aucune aide ne soit perçue, ils concernent notamment l'agenda d'accessibilité programmée ou la maintenance immobilière.

M. NASICA précise ensuite que le fond de roulement net global reste quant à lui au-dessus du seuil prudentiel. Cet indicateur, regardé de très près par le Rectorat et le Ministère est actuellement de 25 jours ce qui signifie que les dépenses de fonctionnement et d'investissement peuvent être financées pendant 25 jours, le seuil de vigilance à ce niveau étant de 20 jours. Il convient cependant de rester très vigilant car que si l'on prend en compte le fait que le fond de roulement est gagé structurellement par des opérations pluriannuelles et si l'on se place dans l'hypothèse où l'établissement serait amené à utiliser toutes ses provisions, le fond de roulement net global disponible ne serait plus que de 4,7 jours, cet élément doit être pris en compte car il va conditionner les politiques à mettre en place sur les prochaines années.

L'analyse de la trésorerie fait apparaître un autre point de vigilance avec un solde prévu au 31/12/2021 à 15 millions d'euros contre 47 millions au budget rectificatif 2020 : cela signifie que la trésorerie permet de financer 21 jours de fonctionnement et de masse salariale au lieu des 30 jours normalement requis. Cette situation s'explique par des prévisions de décaissements plus élevées que les prévisions d'encaissement. Il ajoute que le Compte Financier définitif de 2020 qui sera produit lors du CA du 11 mars permettra d'avoir une vision plus précise des choses.

Il indique ensuite que les ressources propres de l'établissement connaissent une évolution relativement stable depuis 2018 mais qu'elles peuvent cependant apparaître insuffisantes par rapport à l'ensemble des besoins de financement. Il est à noter la dynamique positive des formations en apprentissage qui a permis, pratiquement à elle seule à stabiliser les ressources propres. Les bons chiffres de l'apprentissage enregistrés dernièrement laissent à penser que cette dynamique va se poursuivre.

L'établissement s'est donc engagé dans une politique de renforcement de ses ressources propres qui s'accompagne de la mise en place d'un système fiable de pilotage des activités de l'établissement sur la base de la comptabilité analytique, et d'études en termes de coûts complets. Un travail est mené dans ce cadre par les équipes en charge du contrôle de gestion de la DAF avec le Ministère sur le projet P2CA (projet connaissance des coûts des activités).

Ce projet vise à répondre à un certain nombre d'attentes, notamment de la Cour des Comptes, sur l'emploi des fonds publics en termes de suivi et d'évaluation, et il permet d'avoir une connaissance relativement exhaustive des coûts sur les différentes activités de l'établissement et d'établir un comparatif par rapport aux établissements qui travaillent de la même manière. Pour l'instant le travail mené se situe dans la phase de collecte d'informations et servira à terme de base pour l'élaboration d'un système d'analyse des coûts propres à l'établissement, à partir duquel, un système d'intéressement sera à mettre en place par la suite. Un premier projet devrait être élaboré autour de la mi-mai de manière à pouvoir ensuite entrer dans une phase de présentation/discussion avec les composantes et de validation par les conseils de l'établissement au mois de juillet, afin que l'intéressement puisse s'appliquer dès l'année universitaire prochaine.

M. NASICA rappelle qu'afin d'accroître les ressources propres, l'objectif est de développer les formations en apprentissage, la formation continue, et les activités à l'international à travers notamment la dématérialisation et également de mener une politique plus active de lever de fonds via les réseaux alumni.

Il revient ensuite sur les dialogues de gestion qui font apparaître la somme de 10,9 millions d'euros correspondant au montant des demandes remontées par les composantes et par les services centraux pour lesquelles 2,9 millions ont été acceptées en plus de la dépense de l'an passé, et qui correspondent à des dépenses de contraintes revêtant un caractère obligatoires ou réglementaires. Il précise que l'Etablissement ne dispose toutefois pas des marges de manœuvre pour pouvoir financer un certain nombre de projets très intéressants remontés par les composantes.

Il souligne néanmoins que plus de 54 millions d'euros ont été octroyés dans le cadre de l'Appel à Projets France Relance ce qui correspond au 2e plus gros financement des universités IDEX après l'AMU, cette enveloppe va permettre des économies à moyen et long terme notamment en matière d'énergie, même si à court terme les dépenses vont augmenter pour renforcer la direction du patrimoine et rémunérer des bureaux d'études afin de piloter d'énormes chantiers.

Des réponses définitives sur des appels à projets particuliers sont encore en attente d'ici la réponse concernant l'IDEX à la mi-avril.

M. NASICA conclut en insistant sur l'idée de mettre en place des stratégies visant à dégager des sources de financement pour les différents projets (de recherche, des composantes, etc ...) et de mener une politique active vis-à-vis de l'état pour obtenir une dotation qui correspond véritablement au niveau de l'établissement, et mettre en place un système de pilotage plus fiable de manière à mieux connaître les coûts des activités et mieux définir une politique d'intéressement sur ressources propres pour inciter davantage les personnels à les développer.

M. AZOULAY demande ensuite aux conseillers de faire part de leurs remarques et questions éventuelles.

M. LEGRAND s'interroge sur la baisse de la part de la taxe d'apprentissage.

M. NASICA répond que suite à une réforme de la taxe d'apprentissage, les entreprises ne sont plus obligées de verser de manière directe aux composantes des sommes aussi importantes que par le passé mais que leurs financements par le biais des contrats d'apprentissage ont quant à eux augmenté.

M. AZOULAY confirme la mise en place d'un nouveau système de redistribution de la taxe d'apprentissage complètement différent via les CFA qui laissait craindre une chute encore plus importante des recettes pour l'établissement.

M. NASICA ajoute qu'il y a eu une tarification nationale concernant les diplômes qui permettent de recevoir de la taxe d'apprentissage et qu'un travail est mené pour mieux évaluer le coût des formations en lien avec leur tarification en apprentissage. Ce travail d'analyse au coût complet est nécessaire pour pouvoir continuer à pratiquer une tarification adaptée qui permet l'obtention de ressources propres. Il conviendra donc de faire preuve d'une plus grande précision dans la manière dont on évalue le coût de ces formations en apprentissage.

Aux interrogations de M. LEGRAND sur la répartition par campus du plan de rénovation énergétique des bâtiments, M. AZOULAY répond que le détail de cette répartition a fait l'objet d'un communiqué de presse et que M. DALLOZ Vice-Président fonctionnel Patrimoine, Infrastructure accessibilité et développement durable, pourra venir en faire une présentation au CAC. Il précise qu'aucun dossier déposé par les campus d'UCA n'a été refusé et que l'excellente qualité des dossiers remontés par l'établissement a été soulignée par l'ensemble des jurys, UCA ayant été, après l'AMU, la deuxième université la mieux dotée, ce qui proportionnellement à la taille de l'établissement constitue un très bon résultat.

M. NASICA ajoute qu'une étude technique très fine est mené avec des cabinets d'experts afin d'évaluer les économies d'énergie qui pourront être réalisées et les marges financières qui pourront ainsi être dégagées.

M. AZOULAY remercie M. NASICA pour sa présentation très claire et détaillée.

I.3.-Dispenses de mise en place de Comité de Pilotage au sein de départements disciplinaires

M. AZOULAY accueille Mme CORNILLON, juriste à la Direction Juridique Statutaire et Réglementaire en charge des questions de vie institutionnelle au sein de l'établissement, venue exposer le contexte de ces demandes.

Elle explique que chaque département disciplinaire est en principe composé d'un directeur, d'un comité de pilotage, organe qui va assister le directeur dans ses prises de décision, et d'une assemblée générale, composée de tous les membres du département et qui a pour mission essentielle d'élire le directeur ou la directrice de département.

Une exception a toutefois été rendue possible par les statuts d'UCA concernant le CoPil, l'article 17 précisant que le Directeur est, sauf dérogation accordée par le conseil académique, accompagné d'un comité de pilotage.

Deux départements disciplinaires (Economie et Sociologie-Démographie) ont donc formulé une demande de dérogation et souhaitent fonctionner avec seulement une Assemblée Générale qui jouera le rôle de comité de Pilotage. Il s'agit du département de Sociologie-Démographie de taille très restreinte composés d'une quinzaine de membres qui peuvent être consultés directement au sein d'une AG et du département d'Economie qui avance quant à lui une raison historique liée à une habitude à réunir systématiquement tous ses membres pour discuter des points nécessitant des prises de décision.

Il est précisé à la demande de M. LEGRAND que le département d'Economie compte une quarantaine de membre. Mme CORNILLON ajoute par ailleurs que les deux départements ont consulté leur communauté avant de soumettre

leur demande au CAC. M. AZOULAY précise que la proposition de mettre en place un CoPil pour le Département d'Economie a été rejeté par l'Assemblée Générale du 14 décembre dernier à l'unanimité de ses membres incluant les enseignants-chercheurs, enseignants du second degré et autres intervenants.

M. AZOULAY confirme ensuite à M. LEGRAND que l'existence d'un CoPil n'empêche pas de réunir des AG en parallèle mais qu'elle permet d'éviter un trop grand nombre de réunions. Il souligne que dans les cas présents, les deux départements disciplinaires en accord avec leur communauté ont souhaité déroger au principe de mise en place d'un Comité de Pilotage.

La demande de dispense de mise en place de Comité de Pilotage au sein du département d'Economie est approuvée avec 42 voix pour, 1 voix contre et 9 abstentions.

La demande de dispense de mise en place de Comité de Pilotage au sein du département de Sociologie-Démographie est approuvée avec 43 voix pour et 5 abstentions.

M. AZOULAY remercie Mme CORNILLON pour sa participation.

II.- Formation

II.4.- Créations de diplômes d'établissement

M. AZOULAY indique que les dossiers présentés ce jour avaient été approuvés au CAC du 3 novembre mais que compte tenu des nombreuses remarques, demandes de corrections et de clarifications qu'ils avaient suscitées, il est apparu nécessaire de demander au porteur de projets de reprendre complètement leurs dossiers. Il est donc proposé une remise au vote de ces deux DU sur la base des derniers documents communiqués.

II.4.1.- DU D2E Diplôme d'Étudiant Entrepreneur

M. AZOULAY donne la parole à la seconde rapporteuse qui maintient l'avis très favorable précédemment émis. Elle précise que les questions posées dans son premier rapport trouvent des réponses dans les nouveaux documents. Elle fait part d'une série de questions à destination des porteurs de projet, portant essentiellement sur le public visé et les frais d'inscription, dont les réponses pourraient permettre d'encore améliorer le dossier (cf rapport en annexe).

Le rapport de la première rapporteuse mentionne quant à lui un projet pertinent, cohérent et bien construit et demande une précision par rapport à l'équilibre du budget (cf rapport en annexe).

Aux interrogations de Mme MIGLIACCIO sur la possibilité d'ouvrir ce DU parmi les formations professionnalisantes pour les doctorants qui n'ont pas le statut auto-entrepreneur, M. AZOULAY répond qu'il conviendrait, pour se faire, de recréer un diplôme sur la même base, qui ne s'appellerait pas « étudiants-entrepreneurs » et qui mutualiserait les cours existant dans le D2E, il précise que ce type de formation est déjà proposé dans certaines universités. Il encourage donc les porteurs de projets à travailler vers une approche modulaire.

Le DU D2E Diplôme d'Étudiant Entrepreneur est approuvé avec 46 voix pour et 6 abstentions.

II.4.2.- DU DeepTech

M. AZOULAY rappelle que ce DU est une émanation du précédent correspondant à un besoin identifié des entrepreneurs du territoire qui ont sollicité la mise en place de cette formation. Il donne ensuite la parole aux rapporteurs.

La seconde rapporteuse fait part de son avis tout à fait favorable à l'ouverture de cette formation et de quelques remarques techniques à l'attention des porteurs de projet. (cf rapport en annexe)

Il est précisé que le rapport de la première rapporteuse va dans le même sens au niveau des précisions à apporter concernant le contenu du programme et l'équipe pédagogique. (cf rapport en annexe)

Suite aux observations formulées, Mme DANG, porteuse du projet de DU précise que l'équipe pédagogique est pour l'instant restreinte, des partenariats devant se mettre en place avec « Deep Tech Founders », plusieurs EUR ainsi que le CNRS.

M. AZOULAY ajoute que la taille de l'équipe pédagogique va aussi dépendre du nombre d'heures et du volume global du DU. Il précise qu'il conviendra d'apporter dans les fiches les compléments nécessaires détaillant le contenu du programme et d'apporter s'il y a lieu des corrections concernant les dates de la campagne de recrutement.

Sous réserve que les précisions demandées soient apportées, Le DU DeepTech est approuvé avec 43 voix pour, 7 voix contre et 3 abstentions.

III.- Recherche

Avant de commencer l'étude des points Recherche, il est précisé que les points de l'ordre du jour concernant le Groupement de Recherche « MFA » et le point information de la commission CSTI ont été reportés à une séance ultérieure du CAC.

III.5.- Délégation de compétence au Collège des Etudes Doctorales pour l'appel à candidature « Emploi Jeunes Doctorants » de la Région SUD PACA

Annexe « Présentation concernant le dispositif "Emplois Jeune Doctorants »

Annexe « Cadre d'intervention appel à candidature "Emplois Jeune doctorant" 2021 »

Annexe « Réunion d'information "Emplois jeunes Doctorant" 2021 »

Intervenante :

- Mme Pascale Steichen, Vice-Présidente fonctionnelle Politique doctorale et Post doctorale

M. Noël DIMARCQ précise que l'intervention de Mme Pascale STEICHEN a pour but de présenter le dispositif de l'appel à candidature « Emplois Jeunes Doctorants 2021 » de la Région SUD PACA ainsi que le mode d'examen et de classement des candidatures par le Collège des Études Doctorales (CED). Tel qu'il est demandé par la Région, ce classement sera soumis pour validation au Conseil Académique, lors de sa séance du 23 Mars 2021.

M. Noël DIMARCQ laisse la parole à Mme Pascale STEICHEN pour son intervention.

L'appel à candidature « Emplois Jeunes Doctorants » adopte des orientations fortes qui définiront les objectifs majeurs visés par ce dispositif :

- contribuer à la politique régionale en matière d'innovation, par le soutien des projets s'inscrivant dans les filières stratégiques ;
- inscrire le dispositif dans une logique d'emploi et d'insertion professionnelle ;
- favoriser la valorisation des résultats de la recherche vers le monde économique, social et culturel régional ;
- renforcer le rayonnement international de la Région SUD PACA.

Le dispositif est divisé en deux volets (cf. Annexe « Cadre d'intervention appel à candidature "Emplois Jeune doctorant" 2021 ») :

- un volet dit « thématique » qui concerne les projets en lien direct avec une des filières stratégiques définies dans le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) ;
- un volet dit « général » qui permet le financement de projets de thèses dans tous les domaines de la recherche présents sur le territoire régional.

Mme Pascale STEICHEN indique que chaque projet doit associer un étudiant, un laboratoire de recherche et un partenaire socio-économique qui doit être implanté dans la Région SUD PACA. Dans le cadre du suivi, la Région demandera notamment un rapport annuel de collaboration « Entreprise – Laboratoire -Doctorant » des projets soutenus.

Sur le plan financier, la Région pourra cofinancer les projets à hauteur de 50%, 80%, 90% voire 100% selon une règle prédéterminée en amont par la Région SUD PACA (cf. Annexe « Présentation concernant le dispositif « Emplois Jeunes Doctorants »).

Mme Pascale STEICHEN explique ensuite comment la sélection et le classement des candidatures sont tout d'abord opérés par les Écoles Doctorales, avec ensuite un interclassement par le CED, composé des Directeurs et Directrices des Écoles Doctorales.

Elle précise que l'interclassement est réalisé notamment sur les critères régionaux et en fonction de l'équilibre entre les disciplines scientifiques.

M. Noël DIMARCQ remercie Mme Pascale STEICHEN pour la clarté de sa présentation et indique qu'elle interviendra lors de la réunion du Conseil Académique du 23 Mars 2021 pour présenter la proposition de classement du CED concernant l'appel à candidature « Emplois Jeunes Doctorants » afin que celui-ci soit validé par le CAC.

Un Conseiller s'interroge sur le nombre de demandes retenues lors de l'appel à candidature de 2020.

Mme Pascale STEICHEN indique que 7 Dossiers ont été retenus, 6 dossiers avec un cofinancement de 90% et un dossier à 50%. Elle souligne l'importance d'un montage équilibré des cofinancements dans les demandes. M. Noël DIMARCQ ajoute qu'il n'y a pas d'indication concernant l'impact sur le budget de la Région SUD PACA de la prolongation des contrats doctoraux (de 2 mois) en lien avec la crise sanitaire.

M. Noël DIMARCQ propose de valider le fait de confier au Collège des Etudes Doctorales l'examen et le classement des demandes soumises pour l'appel à candidature « Emplois Jeunes Doctorants » de la Région SUD PACA.

Le Conseil académique donne un avis favorable à la majorité au fait de confier au Collège des Études Doctorales l'examen et le classement des demandes soumises à l'appel à candidature « Emplois Jeunes Doctorants » de la Région SUD PACA.

(45 votes Pour – 7 Abstentions)

III.6.- Projet RECIF dans le cadre du Fond européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) - (Approbation de l'ajout de ce point à l'ordre du jour en début de séance)

Intervenante :

- Mme Cécile SABOURAULT, Directrice de l'Unité Mixte de Recherche "Ecology and Conservation Science for Sustainable Seas » (UMR 7035 - ECOSEAS)

Annexe « Présentation du projet RECIF »

Annexe « Appel à candidature pour la mise en œuvre du Développement local mené par les acteurs locaux (DLAL) en région PACA »

Annexe « Avis d'opportunité favorable des partenaires »

M. Noël DIMARCQ donne la parole à Mme Cécile SABOURAULT, Directrice du Laboratoire ECOSEAS.

En introduction de son intervention, Mme Cécile SABOURAULT souhaite préciser que le projet RECIF a été élaboré suite à une sollicitation des partenaires du laboratoire, notamment l'Association pour la Pêche et les Activités Maritimes (APAM - <https://www.apam-med.eu>), le Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Élevages Marins des Alpes Maritimes (CDMPM06 - <https://www.cdpmem06.org/>) ainsi que le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes.

Les partenaires d'ECOSEAS ont sollicité le laboratoire afin d'effectuer une évaluation de l'effet des réserves maritimes sur la biodiversité marine et en particulier sur les espèces de poisson.

Ce projet est donc porté par cette unité dans le cadre d'un appel à projet conjoint de l'Union Européenne et de la Région SUD PACA. Dénommé « Mise en œuvre du développement local mené par les acteurs locaux en Région PACA » (DLAL), il est financé par le Fond Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP - [https://www.europe-en-](https://www.europe-en-Conseil Académique n°2 du 9 février 2021)

Mme Cécile SABOURAULT précise que le projet se dénomme « Réseau d'évaluation des cantonnements et des zones spéciales de conservation » (RECIF) et présente les partenaires du projet (cf. « Présentation du projet RECIF »)

Elle explique que les objectifs du projet sont axés sur une surveillance standardisée dans 7 Zones Spéciales de Conservation (ZSC) et elle détaille les différents procédés d'évaluation qui vont être utilisés (cf. Annexe « Présentation du projet RECIF »).

Elle présente en dernier point le plan de financement du projet qui est cofinancé à 20% par le laboratoire ECOSEAS en valorisation de temps des personnels permanents. Les 80% restants demandés au FEAMP permettront de financer les missions, le matériel et les pêches expérimentales (cf. Présentation du projet RECIF).

M. Noël DIMARCQ remercie Mme Cécile SABOURAULT pour sa présentation et l'interroge sur le calendrier de mise en place du projet.

Elle indique qu'une première mission devrait se dérouler au cours de l'été et une deuxième mission à l'automne 2021.

Un conseiller s'interroge sur l'utilisation de techniques hydroacoustiques pour l'évaluation de la biomasse de poissons.

Mme Cécile SABOURAULT explique que le projet est basé sur des techniques standardisées. Cependant, il sera possible de le coupler à un projet en partenariat avec le CNRS sur l'intelligence artificielle et un projet actuellement en cours sur le bruit marin. Les techniques d'hydroacoustiques seront tout à fait envisageables dans le cadre du dispositif d'évaluation au cours de l'évolution du projet.

Suite à l'intervention de Mme Cécile SABOURAULT et aux questions des Conseillers, M. Noël DIMARCQ propose d'apporter un avis favorable à l'opération et au plan de financement du projet RECIF dans le cadre du FEAMP.

Le Conseil Académique donne un avis favorable à la majorité (47 voix pour – 3 Contre) à l'opération et au plan de financement du projet RECIF.

III.7.- Etude et classement des projets AAP Région RECHERCHE (Volet Général, Plateforme et Exploratoire)

Annexe « Tableau de suivi Classement AAP CR Région SUD PACA »

M. Noël DIMARCQ rappelle que les échanges lors de la réunion du Conseil Académique du 12 Janvier 2021 ont permis à la DRVI, en collaboration avec la Maison de l'Europe et des Territoires, d'élaborer des modèles de rapports intégrant les critères de l'AAP CR Région SUD PACA, dans le but de faciliter l'expertise des dossiers par les conseillers et la comparaison objective des demandes en séance.

Durant la séance, un conseiller s'interroge sur le nombre de projets présentés au Conseil Académique.

M. Noël DIMARCQ indique que chaque Unité Mixte de Recherche (UMR) peut choisir la tutelle qui présentera le projet dans le cadre de l'AAP CR Région SUD PACA. Toutefois, le choix des UMR en mandat de gestion unique s'oriente naturellement vers l'établissement gestionnaire. Les UMR qui n'ont pas de mandat de gestion unique peuvent choisir la tutelle avec laquelle elles souhaitent déposer le projet. Il précise qu'il serait utile d'améliorer la coordination de site pour optimiser les chances de succès des projets présentés par les différents établissements.

En amont de la séance, huit projets ont été expertisés, chacun par deux membres du Conseil Académique dont :

- Un pour le volet Général
- Trois pour le volet Plateforme
- Quatre pour le volet Exploratoire

Le Conseil Académique examine l'ensemble des projets et procède à un classement pour chaque volet, en attribuant à chaque projet un avis (extrêmement favorable, très favorable, favorable).

Suite à la présentation des rapports et aux échanges entre les conseillers, M. Noël DIMARCQ propose de passer au vote pour valider le classement des projets effectués lors de la séance et les avis octroyés, sur les volets Général, Plateforme et Exploratoire (cf. Annexe « Tableau de suivi Classement AAP CR Région SUD PACA »).

Le Conseil Académique donne un avis favorable sur le classement et les avis octroyés aux projets présentés lors de l'AAP CR Région SUD PACA. (42 voix pour – 1 abstention).

M. Noël DIMARCQ remercie les conseillers pour leur contribution et les expertises effectuées. Il précise que les Conseillers seront informés du résultat de l'AAP CR Région et lève la séance.

Fin de la séance à 18h

Pour le Président d'Université Côte d'Azur
Le Vice-Président Recherche et Innovation



Noël DIMARCQ